



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02 mars 2015

D'après les chiffres transmis à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la police nationale a constaté un peu moins de 117 000 atteintes aux biens en France métropolitaine en janvier 2015. Par rapport à janvier 2014, ces atteintes ont baissé de 12,4 %, soit - 16 496 faits constatés.

Leur nombre exprimé en moyenne par jour est ainsi passé de 4 305 en janvier 2014 à 3 773 en janvier 2015.

Jusqu'à présent, un tel niveau, inférieur à 3 800 atteintes aux biens constatées par jour en zone police, ne s'observait qu'au mois d'août : en août 2008 (3 707), en août 2010 (3 769) et, dernièrement, en août 2014 (3 710).

L'Observatoire considère donc que le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés en zone police en janvier 2015 affiche une grande singularité.

L'ONDRP a souvent été confronté dans son bulletin mensuel à ce qu'il appelle des mois atypiques, qu'il définit comme des mois dont la collecte a été tronquée d'un à plusieurs jours de saisie.

Il doit même faire face à un phénomène de plus grande ampleur depuis 2012, à savoir des ruptures de continuité statistiques dues à l'entrée en service de nouveaux logiciels de rédaction des procédures.

La singularité apparente de janvier 2015 pourrait être due, au moins en partie, à une autre cause.

L'Observatoire s'interroge en effet sur l'éventuel impact que plan "Vigipirate" aurait pu avoir après les attaques terroristes des 7 et 9 janvier 2015 sur le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens et plus généralement sur les statistiques de crimes et délits non routiers enregistrés par la police et la gendarmerie.

La volonté de l'ONDRP de vérifier l'hypothèse de l'existence ou non d'un tel impact retarde la publication du bulletin mensuel sur la délinquance enregistrée en janvier 2015.

On rappelle qu'en novembre 2012, la découverte des premières ruptures en zone gendarmerie avait provoqué un retard de même nature pour les chiffres d'octobre.

Afin de porter à la connaissance de chacun les éléments qui justifient aux yeux de l'Observatoire le présent retard, **le fichier sur les nombres mensuels de faits constatés de février 2013 à janvier 2015** qui accompagne habituellement le bulletin mensuel **est rendu public** conjointement à ce communiqué.

Comme précédemment, la mise à disposition, **par souci de transparence**, de données qui posent des problèmes d'interprétation exige de chacun **une grande rigueur dans leur utilisation**.

Dans l'attente des commentaires de l'ONDRP sur la délinquance enregistrée en janvier 2015, les lecteurs pourront se reporter au dernier bulletin en date qui porte sur les 12 mois allant de janvier à décembre 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf).